



Fin contrat d'apprentissage et scolarité

Par **kassis**, le **17/02/2023** à **20:05**

Bonjour,

Ma fille suit une formation en alternance.

Suite à la décision de l'employeur de rompre le contrat par licenciement, un recours a été introduit aux prud'hommes.

L'école a indiqué à ma fille qu'elle ne peut pas continuer à aller en formation tant que le délibéré des prud'hommes n'est pas rendu.

L'école a-t-elle le droit d'interdire l'accès à la formation pendant la durée de la procédure aux prud'hommes?

D'avance merci de votre aide.